



Lettre aux actionnaires de Groupe Eurotunnel SA



Chers actionnaires,

Nous venons de franchir une nouvelle étape essentielle dans la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde, avec le regroupement des actions GET, intervenu le 12 novembre dernier. Cette opération a été un plein succès grâce à votre mobilisation, ce dont je vous remercie vivement.

C'est l'occasion de faire le point sur les divers titres, anciens et nouveaux, qui coexistent aujourd'hui, et de vous préciser les dispositions à venir pour rendre plus lisible cette phase de consolidation de notre entreprise.

Soyons clair : c'est **l'action GET**¹ regroupée qui traduira dorénavant l'évolution du Groupe, comme le feront **les bons de souscription d'actions (BSA)**² exerçables en 2011. Ceux-ci donneront accès à leurs titulaires, en fonction des performances de l'entreprise, à un certain nombre d'actions GET³. Une bonne nouvelle sur ce front : les négociations amiables avec les Etats pour le règlement du litige de Sangatte vont démarrer, et j'espère qu'elles se concluront au mieux de vos intérêts.

Les autres titres se ventilent comme suit :

• Les anciens titres de capital :

- L'action GET non regroupée (GETNR) a rejoint conformément aux dispositions réglementaires le compartiment des valeurs radiées, (les titulaires de ce titre ayant la possibilité de procéder aux opérations de cession ou d'acquisition selon les modalités précisées dans la documentation relative au regroupement).

- L'Unité TNU, que possèdent encore ceux qui n'ont pas voulu participer au sauvetage de l'entreprise. Comme vous le savez, Groupe Eurotunnel contrôle à 93 % les anciennes sociétés Eurotunnel SA et Eurotunnel PLC, redénommées TNU, et nous venons de lancer la reconstitution des fonds propres de ces sociétés. Groupe Eurotunnel SA détiendra, à l'issue de ce processus qui sera soumis au vote des seuls actionnaires de TNU le 21 décembre prochain, plus de 99 % de TNU. D'ores et déjà, nous avons demandé à Euronext, conformément aux dispositions du Plan de Sauvegarde et à la réglementation applicable, de transférer l'Unité TNU dans le compartiment des valeurs radiées.

• Les obligations remboursables en actions (ORA)

Il s'agit en fait de huit catégories différentes d'obligations remboursables en actions GET dont la plupart ont été remises à certains créanciers en échange de la cession de leurs créances et dont une partie a été souscrite par les actionnaires ayant apporté leurs Unités à l'OPE.

Ces obligations ont été émises soit en euros, soit en livres sterling. Elles sont de deux types :

1) les ORA I sont obligatoirement remboursées en actions (5 % en juillet 2008, 5 % en juillet 2009, le reste en juillet 2010).

2) les ORA II qui pourront être remboursées en espèces par l'entreprise sans que les créanciers ne puissent s'y opposer. Les ORA II qui ne seraient pas remboursées en espèces seraient remboursées en actions GET en juillet 2010.

Pour pouvoir rembourser en espèces la totalité des ORAS II, il faut pouvoir lever approximativement 1,6 milliard d'euros. Comme je l'ai déjà indiqué les conditions actuelles de marché, liées à la crise des prêts hypothécaires aux Etats-Unis, rendent très difficile ce type d'opération.

Nous avons bien sûr la possibilité de souscrire un endettement supplémentaire subordonné de 330 millions d'euros mais, à ce jour, les conditions financières qui pourraient s'appliquer à un tel emprunt semblent beaucoup trop onéreuses et un remboursement partiel des ORA II laisserait un goût d'inachevé.

Nos résultats opérationnels nous permettent d'avoir une toute autre ambition.

Nous ferons en 2007 mieux que notre plan de marche initial. L'avenir se présente bien : la mise en service par Eurostar de la nouvelle gare de Saint Pancras à Londres et la relance du fret ferroviaire que nous avons initiée vont permettre d'augmenter les revenus de ces activités. Nous sommes, par ailleurs, le système de transport le plus écologique pour traverser la Manche, ce qui devrait jouer durablement en notre faveur.

Tous ces atouts se traduiront par un accroissement de la valeur de votre entreprise qui devrait être reflété dans la valeur de marché de l'action GET, même si peuvent survenir, d'ici la fin de l'année, dans un climat boursier perturbé, quelques arbitrages liés à la gestion de portefeuilles.

Certains prédateurs pourraient vouloir capter à leur profit cette plus-value potentielle. Il convient d'être vigilant. Le Plan de Sauvegarde a été conçu pour permettre une relation des actionnaires et vous faire bénéficier d'un vrai retour à meilleure fortune. Nous poursuivons méthodiquement sa mise en œuvre et soyez assurés que le Conseil veille, avec moi-même, à ce que vous ne soyez pas privés de ce qui doit vous revenir.

Plus que jamais, c'est le moment de faire corps avec Groupe Eurotunnel.

Merci de votre fidélité et de votre soutien.

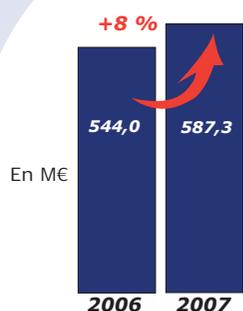
Jacques Gounon,
Président-Directeur général

¹Code ISIN FR0010533075.

²Attention les BSA n'ont pas été regroupés. L'ajustement se fera lors de l'exercice éventuel de ceux-ci.

³Valeur nominale technique de 0,40€, à ne pas confondre avec la valeur en bourse, qui est le prix auquel vous pouvez acheter ou vendre votre action.

Croissance du chiffre d'affaires et des trafics au cours des neuf premiers mois de l'année

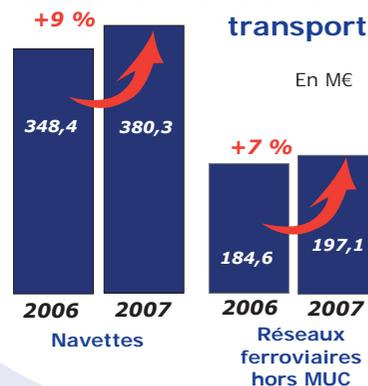


En M€
Chiffre d'affaires total pro forma

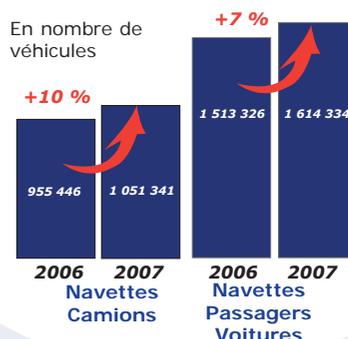
> Le chiffre d'affaires total pro forma d'Eurotunnel pour les neuf premiers mois de l'année 2007 s'élève à 587,3 millions d'euros. Il progresse de + 8 % par rapport à la même période en 2006 sur une base comparable (c'est-à-dire hors MUC - paiements garantis en provenance des opérateurs ferroviaires-).

> De janvier à septembre, le chiffre d'affaires des Navettes, activité cœur de métier, a, lui, progressé de + 9 %. Dans le même temps, les revenus des réseaux ferroviaires ont augmenté de 7 %.

Revenus de l'activité transport



Chiffres de trafic



> Le trafic est en hausse de + 10 % pour les camions et de + 7 % pour les voitures par rapport à la même période l'année dernière, en raison d'un marché estival particulièrement dynamique, renforcé en septembre par les déplacements liés à la Coupe du monde de Rugby. Eurostar (+ 4% en volume) profite également de l'effet " rugby ".

Relance du fret ferroviaire transmanche



Eurotunnel entend relancer le fret ferroviaire et être un acteur majeur en matière de développement durable en participant notamment au transfert route rail pour limiter les effets de réchauffement climatique. Une nouvelle grille tarifaire pour les trains de fret ferroviaire vient d'être mise en place. Attractive et simplifiée, cette nouvelle grille repose sur une tarification identique pour tous les opérateurs qu'ils soient historiques ou nouveaux entrants, un seul tarif par train quel que soit son chargement, un péage unique de 4 500 € par train. Alors que le fret ferroviaire transmanche ne cesse de décroître, ces nouvelles mesures ont pour objectif un retour rapide à 3 millions de tonnes et à terme un développement jusqu'à 6 millions.

EWS vient d'annoncer un doublement de son trafic d'ici à fin 2008 grâce à l'ouverture de plusieurs liaisons intermodales par le développement d'un réseau de dessertes pour containers. Cette annonce, dont le plein effet devrait être visible dans nos comptes dès 2009, conforte la politique volontariste menée par Eurotunnel en faveur du fret ferroviaire transmanche.

Eurotunnel accentue son engagement pour le développement durable

Sans conteste, Eurotunnel est le système de transport transmanche le plus respectueux de l'environnement. Le choix du ferroutage et le recours à l'énergie électrique, solutions d'avenir, limitent les émissions de gaz à effet de serre : elles sont en proportion au moins trois fois inférieures à celles des opérateurs maritimes*, comme le " bilan carbone " réalisé à l'initiative de l'entreprise permet de le constater.

Mais en matière de développement durable, Eurotunnel ne s'arrête pas à ce constat avantageux. C'est pourquoi le Groupe a signé il y a quelques semaines avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et le Conseil régional Nord - Pas-de-Calais une charte de partenariat officiel " Planète gagnante ".

Cet engagement prévoit l'intensification ou le lancement de sept actions principales, notamment la mise en œuvre d'un plan ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (objectif : diviser par quatre les émissions en 2008), l'installation d'éoliennes sur son terminal de Coquelles, la poursuite d'une stratégie globale d'économies d'énergie et de consommation d'eau, le développement de collecte sélective des déchets... Eurotunnel sensibilisera aussi ses millions de clients européens et ses 2 300 salariés aux risques du réchauffement climatique.

* Comparaison établie sur la base, d'une part, des calculs d'un expert utilisant la méthodologie développée par l'ADEME et, d'autre part, les données publiques actuellement disponibles sur le transport maritime.

Aidez-nous à préserver la planète

Si vous souhaitez participer aux efforts d'Eurotunnel en faveur du développement durable

. un geste simple !

Demandez à recevoir La Voie de l'Avenir par email en vous inscrivant sur notre site

www.eurotunnelnews.com/fr

. deux avantages :

- ensemble, nous économiserons du papier
- par voie électronique, l'information sur Eurotunnel vous parviendra plus vite

Pour contacter le Centre Relations Actionnaires



Centre Relations Actionnaires
Eurotunnel, B.P. 69, 62904 Coquelles Cedex



info.actionnaires@eurotunnel.com

www.eurotunnel.com

N°Azur 0 810 627 627

Coût d'un appel local